

COMMUNE DU BEAUSSET

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2021/2022

NOM et Prénom du **responsable financier (1)** :

NOM et Prénom du responsable (2)

Adresse : VILLE.....

Tél domicile :Tél mobile : responsable (1).....

Tél professionnel :Tél mobile : responsable(2)

Mail 1 :

Mail 2 :

Inscription de(s) enfant(s) :

NOM de l'élève	Prénom	Naissance	Sexe	ECOLE ET CLASSE Pour 2021/2022	JOURS SOUHAITES
			M / F		
			M / F		
			M / F		
			M / F		

Lu = Lundi/ Ma = Mardi/ Je = Jeudi/ Ve = Vendredi.

Pas de cantine les Mercredis

Allergies alimentaires : OUI NON

Si Oui, le signaler au chef d'Etablissement Scolaire pour la mise en place d'un P.A.I.
(Protocole d'Accord Individuel) Si accord en faire une copie pour le Pôle Enfance.

*Vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique

OU changement de compte (Fournir RIB + demande et autorisation de prélèvement)

*La reconduction du prélèvement sera automatique si aucun changement de banque

Ce document vaut engagement de la part du signataire qui déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et financier de la restauration scolaire

Le Beausset, le Mention manuscrite << Bon pour accord >>

Signature du responsable (1)

Signature de responsable (2)

Date limite de l'inscription fixée au 30 JUIN 2021

- La famille doit remplir obligatoirement cette fiche d'inscription qui est à renouveler chaque année.

Pièces à fournir

Photocopie de la carte d'identité ou passeport du responsable (1) financier comme mentionné sur la fiche d'inscription au restaurant scolaire.

Photocopie 2020 de la Taxe Habitation ou Taxe Foncière ou Avis d'imposition (N° Fiscal apparaissant en haut à gauche)

Règlement financier dûment complété et signé

Si vous optez pour le prélèvement automatique pour la première fois ou changement de compte joindre :

*** Demande de prélèvement et Autorisation de prélèvement dûment complétées et signées**

*** 1 Relevé d'identité Bancaire (IBAM) obligatoire du responsable financier comme mentionné sur la fiche d'inscription au restaurant scolaire**

Ne pourra être pris en compte :

*** Tout dossier incomplet**

*** L'inscription ne sera validée qu'après la fourniture de toutes ces pièces et sous réserve d'aucune facture cantine restée impayée**